



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE de BOURGOIN-JALLIEU

Maison des Habitants de Champ-Flauri - 20, rue BUFFON

38300 BOURGOIN-JALLIEU

Section n° 038071

Tél : 06 26 33 42 68

SITE INTERNET : www.gvbourgoinjallieu.fr

MAIL : contact@gvbourgoinjallieu.fr

Partenaires : COUPONS SPORTS - PASS' Région

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023 – 2024

Merci de le respecter

Toutes les salles étant équipées de BADGES. Il sera inutile de venir 30 minutes avant la séance, nous ne pourrons entrer que 10 mn avant l'heure du cours.

Suite à notre AG du 24/02/2023, contrairement à ces dernières années, concernant le PAIEMENT DES COURS, le pluri-règlement ne sera plus accepté, surcharge de travail au niveau des écritures comptables (multipliées par 3 ces dernières années)

Soulageons le travail de nos bénévoles et revenons à la normale, nos tarifs étant très abordables. Nous restons toutefois à l'écoute de nos licenciés.

Afin de pratiquer nos cours dans les meilleures conditions, voici quelques informations utiles :

1 - La section offre des cours s'adressant aux personnes de plus de 14 ans,

- ◆ Des cours de GYMNASTIQUE : Adultes – Douce - Seniors
- ◆ De STRETCHING - de Gym. POSTURALE - de DANSES en LIGNES
- ◆ De MARCHE NORDIQUE - De MARCHE ACTIVE
- ◆ De YOGA - De PILATES
- ◆ Des cours d'AQUA-FITNESS - De NATATION (apprentissage/perfectionnement)

2 - **POUR TOUTES LES ACTIVITÉS : Le certificat médical :**

- Pour les ANCIENS licenciés : Tous les ans, vous devez répondre au questionnaire de Santé. Selon vos réponses vous devrez remplir une attestation ou nous fournir un nouveau certificat médical
- Pour les NOUVEAUX licenciés : **LE CERTIFICAT MEDICAL EST OBLIGATOIRE**

Votre INSCRIPTION ne sera effective que lorsque le dossier sera complet :

Fiche(s) d'inscription + Certificat Médical ou Attestation Médicale + Règlement

3 - La licence (comprenant l'assurance) est **OBLIGATOIRE** pour pratiquer les cours, **le PAIEMENT de ces cours sera exigé dès la 2ème séance.** passé ce délai la personne se verra **refuser l'entrée de la salle.**

4 - Les cotisations sont payables annuellement, ***aucun remboursement ne sera effectué*** quel qu'en soit le motif.

VOUS VOUS ENGAGEZ POUR L'ANNÉE aux cours auxquels vous êtes inscrits :
sans changement possible (sauf accord du bureau)

5 - Les problèmes de santé, nécessitant une éventuelle adaptation de l'activité, devront être soumis à l'animateur.

6 - Par mesure d'HYGIENE, il est vivement conseillé d'apporter son tapis personnel, ou une serviette.

7 - Pour votre sécurité, lors des cours de gymnastique, le port de chaussures adaptées est conseillé

8 - La gymnastique n'étant pas une garderie, la présence des enfants est interdite sur les lieux des cours.

9 - La section n'est pas responsable des vols durant les activités.

10 - Le **contrat d'assurance** couvre, pendant les cours, la responsabilité civile et les dommages corporels de base des licenciés, et intervient comme complément aux remboursements éventuels de la S.S. et de vos Mutuelles.

Une EXTENSION de garanties vous est proposée « IA SPORT » moyennant 10 € supplémentaires de cotisation, à préciser lors des inscriptions. Pour des garanties renforcées (voir ci-dessous) ----->

